

Le 6 octobre 2016

Destinataire : Comité spécial sur la réforme électorale

Expéditeur : Esther D. Harrison et John W. Thornton  
Circonscription de Burnaby-Sud, Colombie-Britannique

**Objet : Expression de préférence au sujet des modes de scrutin**

### **Résumé**

Nous pensons que la représentation régionale du mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) absolu du Canada doit être remplacée.

Notre première préférence est la représentation proportionnelle mixte (RPM) et le scrutin majoritaire mixte (SMM) un deuxième choix proche.

Nous considérons que le mémoire soumis par la Commission électorale de la Nouvelle-Zélande, expliquant l'adoption de la RPM par ce pays, est convaincant. Nous pensons que le système de la Nouvelle-Zélande est un très bon équilibre entre la représentation régionale et la représentation proportionnelle, sans devenir complexe ou opaque.

Cependant, nous pensons que le système de RPM de la Nouvelle-Zélande aurait besoin d'adaptations pour qu'il fonctionne bien au Canada. Par exemple, nous ne pensons pas qu'il est nécessaire d'affecter 40 % des sièges à la Chambre des communes aux candidats figurant sur les listes des partis pour atteindre la représentation adéquate des partis minoritaires « dispersés ». Pour nous, l'attribution de 20 % des sièges aux députés élus figurant aux listes des partis (« en bloc ») serait acceptable.

Nous pensons qu'il est extrêmement important qu'une majorité des députés aient « fait face à la population » durant une élection, et sont directement élus. Nous ne sommes pas en faveur de l'augmentation du nombre de sièges à la Chambre des communes de plus de, disons, 5 %, pour nous adapter au système de RPM et de SMM, ce qui implique des circonscriptions un peu plus grandes que ce qu'il existe aujourd'hui.

### **Contexte**

- John a participé le 9 septembre à la séance de discussions publiques sur la réforme du système électoral fédéral à l'hôtel Sandman à Vancouver.
- Esther et John ont tous les deux étudié et discuté le document affiché au site Web du Parlement du Canada intitulé « Les systèmes électoraux et la réforme électorale au Canada et à l'étranger : aperçu » par Andre Barnes, Dara Lithwick, et Erin Virgint, Division des affaires juridiques et sociales, daté du 11 janvier 2016, révisé le 23 juin 2016.

- Esther et John ont examiné plusieurs mémoires soumis au Comité, notamment celui de la Commission électorale de la Nouvelle-Zélande.

### **Idées générales et grands principes**

- Les préférences politiques des citoyens doivent être représentées d'une manière approximative par des sièges au Parlement. Les partis qui ont obtenu une minorité significative de l'ensemble du vote populaire devraient avoir certains sièges et auront la possibilité de participer aux commissions parlementaires. À notre avis, la représentation proportionnelle exacte n'est pas nécessaire pour une démocratie pleinement satisfaisante.
- Il est souhaitable que les partis à cause unique, marginaux ou constitués dans un but frivole n'occupent pas de sièges au Parlement, c.-à-d. les partis qui ne seront pas en mesure de contribuer aux différents sujets qui doivent faire l'objet de débats au Parlement ou aux comités.
- Il est souhaitable qu'une importante majorité de parlementaires aient fait face à l'examen du public et soient directement élus et les députés figurant dans les listes des partis ne constituent pas plus de, disons, 20 % des sièges au Parlement.

### **Modes de scrutin que nous n'appuyons pas**

#### 1 Scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT)

— Le SMUT absolu bloque la représentation des partis minoritaires dont le vote est dispersé uniformément à l'échelle du pays.

— Ce désavantage l'emporte sur l'avantage vanté de produire plus régulièrement des gouvernements majoritaires.

— Son désavantage est qu'il force le vote stratégique plutôt que d'exprimer les véritables préférences politiques de la population.

#### 2 Vote préférentiel (scrutin préférentiel avec deuxième tour de scrutin)

— Favorise fortement le ou les partis qui sont au centre du spectre politique. Dans le cadre de ce mode de scrutin, le Canada pourrait ne jamais être en mesure de faire bouger un parti du centre qui pourrait être médiocre ou trop sûr de soi.

#### 3 Scrutin à deux tours

— Le scrutin à deux tours peut mener à la lassitude des électeurs et des candidats et peut être plus coûteux et avec peu d'avantages.

— Dans bon nombre d'élections, ce système produira des parlements qui sous-représentent les partis minoritaires dont le vote est uniformément dispersé.

#### 4 Vote groupé

— Nécessitera des circonscriptions qui, certainement au Nord et dans les régions rurales, sont géographiquement trop vastes, ce qui rend les campagnes électorales beaucoup plus coûteuses.

#### 5 Modes de scrutin de liste

— Insatisfaisant parce qu'il n'y a aucune association entre les députés et les circonscriptions géographiques. Nous devons avoir une majorité de députés pour atteindre la représentativité au niveau régional.

— Insatisfaisant parce que nos régions urbaines, dont le nombre d'habitants est grand, voteront pour des candidats dont ils ont entendu parler ou qu'ils ont connus grâce aux médias. Les candidats des régions rurales seront moins bien connus (ou complètement non connus), et les régions rurales seront donc sous-représentées de façon chronique.

— Scrutin de liste fermée : les candidats n'ont pas à faire face à l'examen du public, donc les piliers du parti devraient être les mieux classés dans les listes.

— Scrutin de liste ouverte : impossible pour les électeurs d'examiner les curriculum vitae de possiblement des dizaines (ou des centaines) de candidats, et choisir ou classer en ordre les meilleurs 10 ou 20. Les votes seront trop compliqués et entraîneront la lassitude ou la confusion des électeurs.

#### 6 VUT et VUNT

— Trop compliqués et abstraits. Il est possible que les électeurs n'aient pas confiance que le système est exempt de corruption. Par exemple, comment les voix excédentaires d'un candidat élu sont-elles transférées au reste des candidats?

Il est difficile à un citoyen de déterminer les proportions qui doivent être calculées, et cela peut facilement faire une différence en cas d'élection serrée.

— Les citoyens de la Colombie-Britannique ont voté deux fois contre le VUT.

### **Les systèmes que nous appuyons**

#### 1 Scrutin majoritaire mixte (SMM)

— Système simple

— Les partis qui ont obtenu une minorité significative des votes sont certains d’obtenir au moins quelques sièges.

— Les incitatifs liés au vote stratégique sont réduits, les résultats reflètent donc plus exactement la volonté politique générale.

— Lorsqu’il est combiné à l’élection des candidats en utilisant le SMUT dans les circonscriptions, ce système présente la possibilité de gouvernements majoritaires stables.

-Chaque circonscription a un représentant directement élu

— **avec un raffinement additionnel** : il est souhaitable que les **partis aient la souplesse dans l’affectation** de leurs candidats « en bloc » ou « de la liste du parti » de façon à permettre la représentation linguistique et régionale, et une base de connaissances, qui complète la liste de députés qui ont été directement élus, c.-à-d. que les listes du parti ne devraient pas être des listes fermées classées par ordre de priorité, ni une liste ouverte de candidats pouvant remporter les sièges, mais plutôt un « **bassin de talents** » qui inclut des candidats qui se sont présentés, mais qui non pas été élus dans leurs circonscriptions. La possibilité d’être désigné pour un siège « en bloc » après la fin d’une élection, encouragerait les candidats des partis minoritaires qui se livrent à des batailles ardues dans leurs circonscriptions respectives.

— Un maximum de 20 % des sièges de la Chambre des communes devrait être disponible pour les députés des « listes des partis » et on devrait procéder au redécoupage des circonscriptions de façon à ne pas trop gonfler le nombre des sièges.

## 2 Représentation proportionnelle mixte (RPM)

— Mêmes commentaires que pour le SMM, mais avec le désavantage limité de faire des gouvernements majoritaires une possibilité lointaine.

— On devrait prendre des mesures raisonnables pour prévenir l’augmentation excessive du nombre de sièges au Parlement.

— Le système de la Nouvelle-Zélande (tel qu’il est décrit dans le mémoire de la commission électorale de ce pays) est satisfaisant à l’exception de « l’étape 6 » de la formule dite « de Sainte-Laguë ». Après que la commission électorale a finalisé l’ensemble des listes de candidats pour chaque parti, il est préférable d’accorder aux partis eux-mêmes une semaine après l’élection afin de tenir une réunion destinée à désigner les candidats figurant sur les listes qui occuperont les sièges de liste attribués, au lieu que la commission électorale s’occupe de l’affectation à partir de listes ordonnées préétablies. Encore une fois, les candidats figurant sur les listes devraient être traités comme un bassin de talents, et le but serait de donner aux partis une occasion de « mettre au point » leur équipe parlementaire pour atteindre la meilleure représentation régionale, etc.

## Autres questions connexes

### 1 Abaisser l'âge de voter

— Notre position de base est que nous voulons que chaque vote soit éclairé et réfléchi. Si un jeune adulte est informé au sujet des enjeux actuels et souhaite exprimer sa volonté politique, rien ne nous empêche de changer l'âge de voter. Cependant, un cours obligatoire d'éducation civique à la 11<sup>e</sup> année devrait être une condition préalable pour abaisser l'âge de voter.

— La corrélation avec l'âge d'admissibilité au service militaire est également une indication utile pour établir un âge limite approprié.

### 2 Vote obligatoire

— Nous sommes contre le vote obligatoire. Il est préférable que les citoyens inactifs sur le plan politique ne votent pas puisqu'il est probable que leurs votes ne soient pas éclairés et que cela fausse les résultats des élections. La même préoccupation s'applique, peu importe s'il y a des menaces pour les gens qui ne votent pas ou des incitatifs pour les encourager à voter.

### 3 Vote en ligne

— Non. En ce moment, il y a trop de problèmes potentiels concernant l'identification des électeurs, la validation des votes, le piratage et la confidentialité. Imaginez ce qui arriverait si quelqu'un annonce que les votes ont été piratés, et ce, même si le processus d'élection était parfait. Les contestations remettront en cause les résultats, ce qui pourrait aller jusqu'à la tenue d'une nouvelle élection.

### 4 Référendum ou plébiscite national à valeur indicative

— Un référendum à valeur indicative, à caractère non obligatoire et où les choix sont classés par ordre devrait être tenu à l'échelle nationale afin d'aider le Comité spécial sur la réforme électorale à formuler une recommandation finale à soumettre au Parlement aux fins d'examen.

— À défaut de cela, un référendum sur le nouveau mode de scrutin utilisé dans la prochaine élection devrait être tenu après l'élection. Cette approche « évolutive » quant à la réforme électorale a été adoptée par la Nouvelle-Zélande.

### 5 Financement des partis politiques et des campagnes électorales

— Il est important de contrôler, pas nécessairement éliminer complètement, le risque potentiel de corruption lié à l'argent auxquels les députés sont exposés. Les contributions des entreprises et des syndicats aux campagnes doivent être strictement limitées afin d'assurer une vraie démocratie. De même que pour les dons politiques provenant des individus, et les cadeaux, etc. provenant des lobbyistes. Des vérifications intégrales à ce sujet sont nécessaires, par exemple

pour déterminer l'identité du ou des propriétaires effectifs des entreprises afin de respecter la conformité.

— Le financement public de tous les partis politiques qui ont obtenu un pourcentage minimum des votes devrait être rétabli. Accorder le financement public aux parties selon le nombre de votes obtenus (cela peut se faire facilement dans le cadre du SMM ou de la RPM par l'entremise de la liste proposée par les partis) par versements mensuels jusqu'à l'élection suivante.

6 Élargissement des concepts et des principes en vue de leur application au niveau provincial

— Les façons et les moyens de promouvoir la réforme électorale au niveau provincial, partout au pays, devraient être étudiés après la prise de décision au niveau fédéral. Nous pensons que le SMUT devrait être éliminé dans l'ensemble du Canada.

7 Nous remercions infiniment les membres du Comité de l'attention accordée à ces idées! La mobilisation parlementaire des Canadiens concernant cette question a été extrêmement bien accueillie.